

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025**

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 11 septembre 2025

Absents : M. Daniel BONHOMME, M. Dominique FOURRIER,

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 12

**DELIBERATION 73/2025 – 1.1 DEVIS ETUDE DE FAISABILITE POUR
UN CABINET DENTAIRE**

Monsieur Le Maire fait part du souhait d'une dentiste de s'installer à Saint-Broladre, en 2026. Après visite de la maison de santé, et du local de l'ancienne bibliothèque, son choix d'installation s'est porté sur ce dernier. La dernière cellule de la maison de santé étant trop exigüe.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité la société d'ingénierie CMOI, pour relever les plans existants, établir une étude de faisabilité, un chiffrage détaillé et une autorisation de travaux ; et signé son offre qui s'élève à 4 300 € HT soit 5 160 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de Monsieur Le Maire et approuve le devis de la société d'ingénierie CMOI (pour relever les plans existants, de l'ancienne bibliothèque, établir une étude de faisabilité, un chiffrage détaillé et une autorisation de travaux) qui s'élève à 4 300 € HT soit 5 160 € TTC, afin de réaliser les travaux nécessaires pour accueillir une chirurgienne-dentiste.

Certifiée exécutoire la délibération,

Après notification ou publication le 26 septembre 2025
et transmission en Préfecture, le 26 septembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 septembre 2025

Le Maire

Jean-François GOBICHON



Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU


